

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

29 JANVIER 2024

RAPPORT

RELATIF À LA PRÉSENTATION PAR L'ASBL AGIR POUR L'ENSEIGNEMENT, DU  
RAPPORT SUR « L'ÉTAT DES LIEUX POUR UN RENFORCEMENT TRANSVERSAL  
DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, EN  
PARTICULIER DE L'ALTERNANCE »

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS  
INTERNATIONALES, DES SPORTS, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION  
SOCIALE, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES  
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DE LA COMMISSION  
DE L'ÉDUCATION

PAR MME STÉPHANIE CORTISSE, MME MARIE BORSU ET MME GWENAËLLE  
GROVONIUS

## TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du rapport « État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance » par M. Etienne Denoël, administrateur-délégué de l'ASBL Agir Pour l'Enseignement .....	3
2	Échange de vues.....	13
3	Confiance .....	31

Mesdames et Messieurs,

Votre réunion conjointe de la commission des Relations internationales, des Sports, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et de la commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 29 janvier 2024, le rapport sur la présentation par l'ASBL Agir Pour l'Enseignement, du rapport sur « l'Etat des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance » (doc. 647 (2023-2024) n° 1).<sup>1</sup>

## **1 Présentation du rapport « État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance » par M. Etienne Denoël, administrateur-délégué de l'ASBL Agir Pour l'Enseignement**

**M. Etienne Denoël.** – Je vous remercie pour cette invitation à présenter l'état des lieux que nous avons contribué à réaliser en 2022. Je vous rappellerai d'abord le contexte et la démarche suivie, puis je vous décrirai brièvement l'écosystème qui a fait l'objet de cet état des lieux et, enfin, les principaux constats établis.

Cet état des lieux a été réalisé à la suite de l'instauration du Pacte pour un enseignement d'excellence, en 2017, et des déclarations gouvernementales des quatre gouvernements concernés qui ont fait du développement et de l'optimisation de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle – en particulier en alternance – une priorité partagée. Je n'entrerai pas dans les détails du contenu de

---

### **<sup>1</sup> Ont participé aux travaux de la commission :**

**Pour la commission des Relations internationales, des Sports, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement :**

Mme Grovonius, M. Ouriaghli, Mme Laruelle, M. Bellot (en remplacement de Mme Cassart-Mailleux), M. Daele, Mme Ryckmans, M. Kerckhofs (président)

**Pour la commission de l'Éducation :**

Mme Chabbert, M. Di Mattia, Mme Cortisse, M. Janssen, Mme Schepmans, Mme Borsu, M. Disabato (en remplacement de M. Florent), M. Kerckhofs, Mme Schyns

**Ont assisté aux travaux de la commission :**

M. Köksal, M. Vossaert: membres du Parlement

M. Jeholet, ministre-président en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale

M. Pannye, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Jeholet

M. Denoël, administrateur-délégué de l'ASBL Agir pour l'Enseignement

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Meeus, collaborateur du groupe Les Engagés

M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

l'avis n° 3 du Groupe central. Cela étant, l'état des lieux s'inscrit directement dans la continuité de cet avis, dans lequel le Groupe central a invité le gouvernement à se charger de l'articulation entre les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle organisée par les Régions, ainsi qu'avec le monde du travail.

Au mois d'avril 2022, les neuf ministres des quatre gouvernements concernés se sont mis d'accord pour réaliser cet état des lieux. Plus concrètement, celui-ci a été élaboré avec le soutien de l'ASBL Agir Pour l'Enseignement, (APE), sous la conduite d'un comité de pilotage composé de deux représentants de chacun des cabinets des neuf ministres concernés, soit de 18 personnes. Ce comité s'est réuni à plus de dix reprises, durant deux à trois heures.

Cet état des lieux est basé sur une diversité de sources et analyses. Dans ce cadre, nous avons mené 250 entretiens individuels avec les opérateurs du système, organisé 19 groupes de discussion, réalisé des enquêtes en ligne (auprès des employeurs, des enseignants et formateurs, des étudiants) et analysé plus de 350 documents. Ce sujet faisant l'objet de nombreuses publications, notre travail a essentiellement consisté à synthétiser ces travaux pour en extraire la substantifique moelle et pouvoir le présenter de manière utile pour les décideurs. Le rapport est disponible en ligne depuis le mois de février 2023, période à laquelle les quatre gouvernements concernés en ont pris acte.

En ce qui concerne le système étudié, sur la page A3 (le « document ») qui vous a été transmise, on trouve du côté recto, une présentation de l'ensemble des institutions de l'écosystème rentrant dans le périmètre de l'état des lieux. Sur la partie centrale apparaissent toutes les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernées ; sur la gauche, celles de la Wallonie et sur la droite, les institutions et acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française (COCOF). Sur ce schéma, les éléments relatifs à l'alternance apparaissent en jaune. Nous avons voulu les mettre en évidence, car un des objectifs était de réaliser une analyse approfondie de tout ce qui touche à l'alternance.

Ainsi, en ce qui concerne l'alternance, on peut notamment citer des institutions comme les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) en Wallonie, ainsi que l'Espace Formation PME (EFP) et le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME) en Région Bruxelles-Capitale. On pourrait se dire que la problématique de l'alternance est assez simple: il suffit que l'IFAPME et les CEFA ou les SFPME se mettent d'accord... Comme le montre le graphe, ce n'est pas du tout aussi simple. En effet, au-delà des institutions précitées, de nombreuses autres institutions concernées par l'alternance sont aussi encadrées en jaune pointillé sur le document.

Au verso de ce document, on trouve une vue d'ensemble des parcours d'apprenants. Généralement, on connaît tous la partie gauche du graphique : l'école maternelle, primaire et secondaire – souvent, parmi les principaux décideurs, on a fréquenté l'enseignement général et non, le qualifiant – et ensuite les hautes écoles et universités.

En réalité, cela ne représente qu'une toute petite partie du schéma: les parcours des apprenants que nous avons étudiés sont beaucoup plus vastes. Ces parcours concernent une partie de l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que ceux propres aux Régions. Je n'entrerai pas plus dans le détail. Pour donner une idée de grandeur, cet écosystème concerne 348 000 apprenants : 135.000 dans l'enseignement qualifiant, 123.000 dans l'enseignement de promotion sociale et 90.000 en formation professionnelle. Les budgets mobilisés par les gouvernements francophones s'élèvent à plus de deux milliards d'euros. La plus grande partie de ce budget provient de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec 1,7 milliard d'euros, tandis que 300 millions d'euros proviennent de la Région wallonne et 140 millions d'euros de la Région de Bruxelles-Capitale et Ccof.

J'en viens aux principaux constats qui découlent de cet état des lieux. Avant d'entrer dans le détail, je précise qu'à la demande du comité de pilotage, notre tâche a été d'identifier les aspects à améliorer. Par conséquent, nous n'avons pas fait l'inventaire de tous les aspects positifs. Néanmoins, on a voulu en reprendre certains, car l'état des lieux confirme la pertinence des nombreuses initiatives prises au cours des dernières années, en cours actuellement ou prévues dans la feuille de route du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les équipements et infrastructures ont été améliorés. Les progrès relatifs aux savoirs, compétences, approches pédagogiques et stages pour les apprenants dans les diverses filières sont notables. Le renforcement et l'allongement du Tronc commun sont à souligner, de même que les projets en cours relatifs à l'orientation et à la promotion des métiers. En plus des avancées déjà réalisées, les partenariats avec le monde du travail se multiplient, par exemple à travers le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et les Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi (IBEFE). J'évoquerai aussi le renforcement de l'utilisation des outils numériques dans l'enseignement ou dans la formation continue.

J'en viens à un dernier point important. Dans le cadre de cet état des lieux, nous avons rencontré de nombreux acteurs de l'enseignement et la formation, qu'il s'agisse d'enseignants, de formateurs, de directeurs d'école ou de centre de formation. Le présent état des lieux n'a pas pour conclusion que ces personnes font un mauvais travail. Au contraire, ces professionnels réalisent un travail extraordinaire, qui plus est, avec un public dont l'indice socio-économique est souvent faible. Je pense ici par exemple au public des filières d'alternance.

Ceci étant dit, malgré les nombreux aspects positifs et le respect pour le travail quotidien des personnes concernées, nous avons cherché à mettre en évidence un certain nombre de domaines présentant des marges de progrès. Parmi les employeurs que nous avons interrogés, beaucoup nous ont expliqué rencontrer énormément de difficultés à recruter des profils techniques. Par ailleurs, le taux d'emploi des jeunes issus de l'enseignement qualifiant est inférieur en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale par rapport à la Flandre ou à d'autres pays. On ne peut qu'en conclure que certaines choses ne fonctionnent pas si bien que cela.

Afin de vous présenter les constats, je structurerai ma présentation en quatre sous-chapitres: la formation en alternance, l'enseignement qualifiant, les défis interfrancophones et la formation professionnelle. Ce dernier sous-chapitre concerne essentiellement les Régions.

Aujourd'hui, la formation en alternance ne représente qu'une part minoritaire des apprenants. Malgré la volonté politique affichée ces dix dernières années, la formation en alternance n'attire pas plus de jeunes: elle a régressé de 1 % en moyenne chaque année depuis dix ans. Pourtant, beaucoup de jeunes et personnes qui s'inscrivent dans un parcours en alternance affirment, une fois qu'ils y sont, qu'il s'agit d'une filière de qualité. Ils nuancent cependant leur propos en disant, par exemple, que la qualité est variable d'un CEFA à l'autre. En outre, dans la formation en alternance, le taux d'abandon entre la première et la troisième année est très élevé, puisqu'il oscille entre 60 et 70 %. Ce taux d'abandon concerne aussi bien l'alternance dans l'enseignement que dans la formation professionnelle. Enfin, les apprenants pointent la difficulté de trouver des stages. Bref, malgré les priorités annoncées et comme en attestent les chiffres, l'alternance ne décolle pas.

Nous nous sommes donc demandé pourquoi. Le comité de pilotage est parti d'un certain nombre d'hypothèses, investiguant notamment les questions de l'offre ou la qualité des formations, questionnant les rapports coûts-bénéfices pour les employeurs, la rémunération des apprenants, la dualité entre opérateurs régionaux et communautaires.

Après examens, ces éléments n'apparaissent pourtant pas comme la source première du sous-développement de l'alternance. Bien sûr, il y a toujours des nuances, mais je n'aurai pas le temps de les aborder ici. Il doit dès lors y avoir une autre raison pour laquelle l'alternance ne décolle pas.

Je voudrais insister ici sur la source profonde de difficulté d'attirer davantage d'apprenants et d'employeurs dans le secteur de l'alternance : l'alternance, aujourd'hui, est positionnée dans les parcours d'enseignement et de formation du qualifiant comme la filière de relégation parmi les filières de relégation. Cela est injuste, car dans les parcours d'apprenants en alternance il y a de très belles histoires... mais, au-delà de ces cas particuliers, force est de constater que, pour la

majorité des jeunes concernés, l'orientation vers l'alternance est la dernière étape d'un parcours scolaire de relégation.

Ainsi, quand on regarde le taux de redoublement des élèves en alternance, on constate que plus de 85 % des élèves de 16 ans ont déjà redoublé une ou plusieurs fois ! Lorsqu'on regarde ce qui se passe au niveau des écoles, des orientations, des remédiations successives, etc., l'alternance est vue comme une fin de parcours.

Deux autres éléments contribuent au sous-développement de l'alternance. Il y a des déclarations générales d'intention visant à développer l'alternance, mais, si on approfondit la question, on constate qu'il n'y a ni vision et objectifs spécifiques ni plan qui les soutiendrait. Il est donc difficile de progresser s'il y a un manque de clarté sur les objectifs que l'on souhaite atteindre.

Par ailleurs, on a créé l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA), mais lorsqu'on parle aux responsables de cette instance (conseil d'administration ou équipe), on se rend compte que l'OFFA n'a ni le mandat, ni la gouvernance, ni les leviers pour jouer un rôle moteur de développement de l'alternance.

En outre, plusieurs points de tension non résolus ou nœuds persistants au sein de l'alternance constituent un autre facteur explicatif. En particulier, la reconnaissance limitée des certifications et des certificats des opérateurs régionaux (IFAPME et EFP/SFPME) par les opérateurs de l'enseignement.

IFAPME et l'EFP/SPFME ne délivrent pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ni de certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel (CE6P).

Par ailleurs, il y a une concurrence entre opérateurs, que ce soit au niveau de l'alternance pour le public jeune, et pour le public adulte. Les opérateurs sont donc un peu à couteaux tirés entre eux. Ce climat n'est pas serein pour développer l'alternance telle qu'on la souhaiterait.

La dernière partie du mandat confié à l'état des lieux sur l'alternance était de relever auprès des acteurs leurs idées relatives à l'amélioration de l'alternance. La question qui leur était posée était la suivante: si on veut développer l'alternance, que peut-on faire ? En réponse à cette question, les acteurs sont revenus avec deux grands types d'idées. Le premier, c'est de dire: on veut développer l'alternance, mais on ne va pas faire une grande révolution. Il faut rester dans le cadre organisationnel actuel tout en développant un plan d'action ambitieux, travailler sur toute une série de leviers et cela devrait fonctionner.

D'autres opérateurs parlent autrement, c'est le deuxième type d'idées. En fait, selon eux, si on veut réellement booster l'alternance, il faut sortir du cadre actuel et repenser la place de l'alternance dans le parcours d'enseignement et de formation.

Sans rentrer dans tous les détails, si l'on reste dans le cadre actuel, nous avons listé au moins une douzaine de thématiques sur lesquelles les opérateurs pensent que des progrès sont à réaliser. On y trouve notamment la promotion de l'alternance, celle de son image, la question de l'orientation, la fluidité des parcours, la reconnaissance des certifications, etc.

Le douzième point consiste à renforcer l'engagement des employeurs et des secteurs, en particulier le secteur public et les grands employeurs, pour développer l'alternance. J'ai deux statistiques à cet égard. On a repris le pourcentage des apprenants en alternance en formation au sein d'entreprises de plus de 49 employés. Appelons-les les grandes entreprises.

En Belgique francophone, l'alternance en grande entreprise est beaucoup moins développée que, par exemple, dans d'autres pays. Sur la droite du schéma, vous voyez que le secteur public a lui-même très peu développé l'alternance. En Belgique francophone, on a dû chercher et on en a trouvé 103. C'est donc marginal. En France et en Allemagne, par exemple, l'alternance dans le secteur public est beaucoup plus développée. Par rapport aux douze leviers évoqués, tout un travail est donc à réaliser.

Par ailleurs, je rappelle que d'autres personnes affirment que si l'on veut réellement développer l'alternance, il faut sortir du cadre existant. Quatre grandes thématiques en ressortent.

La première pose que ce n'est pas une filière d'alternance que l'on veut, mais généraliser l'alternance comme méthode pédagogique en l'intégrant, par exemple, dans le cursus de tous les futurs bouchers ou mécaniciens. D'autres pointent la nécessité de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur, ce qui lui donnerait ses lettres de noblesse et améliorerait son image. Pour d'autres encore, il faudrait surtout renforcer et généraliser l'apprentissage en milieu de travail, peu importe comment on le nomme. Enfin, certains souhaiteraient donner, dans un cadre commun, la possibilité à toute une série d'opérateurs de développer l'alternance et d'offrir des formations en alternance.

Le deuxième grand thème de notre état des lieux concerne l'enseignement qualifiant. L'ensemble des acteurs s'accordent sur l'importance de continuer à développer la visée humaniste et citoyenne de cet enseignement. À l'une ou l'autre exception près, les opérateurs reconnaissent qu'adopter une vision utilitariste ou strictement « adéquationniste » n'a pas de sens dans l'enseignement qualifiant. Celui-ci doit former des citoyens capables de se prendre en charge durant toute la vie

et pas seulement les former à un travail spécifique en fonction des besoins d'une entreprise. À cet égard, le renforcement, au cours des dernières années, de la formation générale dans l'enseignement qualifiant est vu positivement, y compris par les représentants du monde du travail. Enfin, les acteurs ont tous compris que l'enseignement qualifiant avait vocation à éduquer et à émanciper pour la vie. Personne ne remet en cause le fait qu'il doit s'analyser dans une vision à long terme et non au seul regard des besoins immédiats du monde du travail.

Cela étant dit, je souhaite vous faire part d'une dizaine de constats dressés dans le cadre de notre état des lieux. Le premier est qu'il reste difficile, dans l'enseignement qualifiant, d'attirer des apprenants vers les métiers techniques et d'avenir.

Par exemple, le nombre d'apprenants dans les filières des métiers en pénurie a diminué de 8 % au cours des cinq dernières années.

Deuxièmement, on note la persistance d'un taux de décrochage élevé dans l'enseignement qualifiant. Ce n'est pas la faute de l'enseignement qualifiant, puisqu'il y a un phénomène de relégations successives au sein du système éducatif francophone. Mais, aujourd'hui, le public d'élèves dans l'enseignement qualifiant est un public fragilisé. Pour vous donner une idée, parmi les 11 300 élèves qui, chaque année, sont en décrochage scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, 80 % sont issus de l'enseignement qualifiant, 89 % ont redoublé au moins une fois et 54 % des décrocheurs qui fréquentent ou fréquentaient l'enseignement qualifiant sont majeurs; ils ont plus de 18 ans et ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. Cela pose donc problème, en particulier en matière de politiques publiques.

Troisièmement se pose la question des compétences comportementales et des savoir-être professionnels de base des apprenants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit ici d'un schéma qui ressort du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) de 2018 et qui mesure le «climat de discipline» en Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Toute une série d'indices indique que les conditions d'apprentissage sont peu propices en Fédération Wallonie-Bruxelles par comparaison aux autres pays et régions.

D'ailleurs, la maîtrise insuffisante par les apprenants des compétences comportementales et des savoir-être constitue un frein pour les employeurs ayant déjà participé à un programme d'alternance, qui hésitent à y participer une nouvelle fois. Beaucoup sont en effet un peu refroidis. Ils disent qu'ils ont eu une mauvaise expérience et que les apprenants n'ont aucune idée des codes professionnels. Ils ne demandent pas l'impossible, mais des compétences de base. Il s'agit donc d'une problématique importante au sein de l'enseignement qualifiant.

Enfin, il est ressorti à plusieurs reprises que les contenus enseignés n'étaient pas pertinents par rapport à la réalité du métier. J'ai repris quelques citations.

Beaucoup d'acteurs nous ont indiqué qu'il est compliqué de continuer à assurer la formation en cours de carrière des enseignants de pratique professionnelle qui travaillent à temps plein, afin qu'ils restent toujours à niveau malgré l'évolution des métiers.

Un certain nombre de commentaires sont régulièrement émis sur l'évolution des métiers. On entend dire que beaucoup d'enseignants n'ont plus pratiqué leur métier depuis de nombreuses années ou qu'ils enseignent des techniques qui ne sont plus du tout appliquées en pratique.

La formation professionnelle et l'enseignement de promotion sociale sont perçus de manière plus positive sur ce point. En effet, ces formations sont plus souvent dispensées par des formateurs qui continuent à exercer le métier enseigné à côté de leurs tâches d'enseignement et de formation.

Par ailleurs, dans l'enseignement secondaire qualifiant, de nombreuses formations sont basées sur des référentiels très anciens, qui ont en moyenne plus de quatorze ans. Étant donné la façon dont le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) travaille, il est estimé qu'il faudra 20 à 30 ans pour les remettre tous à jour. Nous ne serons donc jamais à jour. Il y a un souci. De nombreux employeurs estiment devoir former ou reformer une partie importante de leurs nouvelles recrues pour leur inculquer des connaissances qui, selon eux, devraient faire partie de la formation initiale.

L'évolution de l'offre est assez rigide et prend du temps. Pour vous donner une idée, le processus de création d'une formation à un nouveau profil-métier peut prendre jusqu'à huit ou neuf ans. Par ailleurs, une fois que le profil est établi, il faut encore ajouter trois à cinq ans pour qu'une option de base groupée (OBG) soit ouverte de manière effective. L'ensemble du processus prend donc une dizaine d'années. En termes d'agilité pour l'enseignement et la formation, il y a un souci.

Concernant les collaborations et le rapprochement entre l'enseignement qualifiant et le monde du travail, nous avons fait des comparaisons internationales. En Allemagne, les partenaires sociaux sont très impliqués dans le pilotage de l'enseignement qualifiant. C'est beaucoup moins le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles. Certes, il y a eu des avancées, mais l'éloignement de l'enseignement qualifiant des réalités du monde de travail reste l'un des points soulignés par de nombreux acteurs, en particulier les employeurs.

Il faut aussi s'assurer de la qualité des formations dans l'enseignement secondaire qualifiant, laquelle est souvent qualifiée d'hétérogène et pour laquelle il

n'existe pas de mécanisme externe d'assurance qualité pour tous les opérateurs. Cela pourrait passer par exemple par des évaluations externes.

Le développement et l'amélioration des stages, la pénurie des enseignants et l'accès à un équipement d'apprentissage des métiers de haute qualité pour tous les apprenants sont d'autres points qui sont souvent abordés.

Voilà la dizaine d'éléments qui sont revenus le plus fréquemment. Tout ceci ne remet pas en cause les réformes actuelles et le travail déjà réalisé, mais ces points peuvent encore être améliorés.

J'en viens maintenant à la liste des défis intrafrancophones.

Le premier défi est la promotion des métiers et l'orientation. La Belgique affiche un bas pourcentage d'écoles secondaires dans lesquelles l'orientation professionnelle est officiellement incluse dans l'emploi du temps des élèves. Le chantier «orientation positive» du Pacte pour un enseignement d'excellence est intéressant et devrait contribuer à résoudre le problème.

Le second défi est celui de la répartition des compétences entre les entités fédérées et de l'amélioration des mécanismes de coopération entre ces entités. Le pilotage transversal est assuré par de nombreuses instances transversales, telles que le SFMQ, le Cadre francophone des certifications (CFC), l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) et les instances bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE). Il est vrai que ce nombre considérable d'instances rend la tâche difficile. Le manque de clarté dans la répartition des compétences est par ailleurs un problème.

Ceci nous amène à la question de la pertinence de la répartition actuelle de compétences entre entités fédérées. Tout d'abord, il appartient de nuancer l'importance de la répartition des compétences entre les entités fédérées comme source principale du problème. En effet, au regard des comparaisons internationales, on observe que d'autres pays fédéraux – dans lequel les compétences relatives à l'enseignement sont aussi réparties entre différents niveaux de pouvoirs – ont néanmoins un enseignement qualifiant de grande qualité, avec une partie qui dépend de l'État central et une autre qui dépend des cantons ou länders. Cela démontre que la répartition des compétences entre entités fédérées n'est pas nécessairement une source automatique de problème. Il faut cependant reconnaître les limites de cette comparaison, car la structure de notre État fédéral – en particulier au niveau des entités francophones – est assez particulière. Néanmoins, n'allez pas croire qu'il est impossible d'améliorer le système dans le cadre de la répartition actuelle des compétences.

Nous remarquons qu'en plus des problèmes entre les entités fédérées, des dysfonctionnements existent au sein même de ces entités. Il n'est pas suffisant pour

leurs responsables de rejeter la responsabilité sur un autre niveau de pouvoir. Je peux prendre, par exemple, l'inefficacité de l'offre et des infrastructures existant tant au sein de l'enseignement que de la formation professionnelle prise isolément.

Notons par ailleurs qu'un quart de l'offre d'enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles est organisé par le réseau officiel subventionné, qui est sous la tutelle régionale et qui dépend du ministre régional des pouvoirs locaux. Modifier certaines dispositions s'appliquant dans le réseau officiel subventionné est faisable. Or nous ne le faisons pas. Cela démontre bien que ce n'est pas parce qu'une compétence est gérée au niveau régional que cela va nécessairement mieux.

Nous observons aussi certaines concurrences et tensions entre les établissements de l'enseignement qualifiant au sein d'une même entité fédérée; c'est également le cas entre les opérateurs régionaux de formation, le FOREM et l'IFAPME, où les relations ne sont pas au beau fixe.

Un point qui mérite toute notre attention n'est autre que la difficulté d'appliquer les accords de coopération. Toute une série d'instances, comme le SFMQ, les IBEFE, le CFC, les centres de validation des compétences, etc., ont été créées pour partager les compétences. Nous nous rendons cependant compte qu'au sein de cette multitude d'intermédiaires, aucune institution ne prend la responsabilité de réaliser une vue transversale afin d'optimiser l'ensemble. C'est un problème indéniable dont beaucoup de personnes nous ont fait part.

En ce qui concerne le pilotage de l'offre, des choses fonctionnent bien alors que d'autres pourraient s'améliorer. En particulier, en ce qui concerne le développement de mécanismes de collaboration avec le monde du travail : l'implication des travailleurs du secteur et des employeurs dans la formation initiale devrait être renforcée. Une statistique intéressante démontre d'ailleurs que, de manière générale, les employeurs belges sont moins impliqués dans l'enseignement qualifiant de la formation professionnelle initiale que dans d'autres pays. Sur ce point, et en ce qui concerne les acteurs et les retours, l'idée selon laquelle les entreprises et les employeurs devraient davantage s'impliquer n'est cependant pas partagée par tous les acteurs du secteur. Ceci est à débattre, car il n'y a pas d'unanimité.

Un autre point important pour les apprenants est la question de la fluidité des parcours et de tout ce qui se rapporte aux certifications. Quand vous êtes un apprenant, que vous avez suivi et réussi un cursus dispensé par un organisme régional et que vous désirez ensuite poursuivre votre formation dans l'enseignement de promotion sociale (ou inversement), mais que l'on vous oppose la non-reconnaissance de ce cursus, il y a de quoi se poser des questions. Ce paysage de certifications morcelé est un frein à la fluidité des parcours des apprenants. Il y a donc encore des choses à faire.

Il y a également encore beaucoup de choses à faire en ce qui concerne la coordination entre les entités fédérées pour lutter contre le décrochage scolaire et tout ce qui relève de l'augmentation, de l'amélioration et de l'échange de données automatiques entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions. Sans rentrer dans les détails, vous trouverez dans le document des thématiques portant notamment sur la nécessité d'une meilleure automatisation et d'une mise en commun de données. Cela permettrait des améliorations significatives du pilotage systémique et individuel pour les apprenants, mais aussi d'améliorer leur parcours.

Enfin, j'aimerais aborder les défis interfrancophones sur le pilotage intégré et la mutualisation des infrastructures dans lesquelles les pouvoirs publics ont investi, que ce soit au niveau des régions, des centres de compétences, de l'enseignement, des centres de technologie avancée (CTA), etc. Si nous commençons à réfléchir à une mutualisation de ces infrastructures, nous pourrions mieux faire. Beaucoup d'acteurs sont pour ce type de mesure.

Deux chantiers majeurs concernent la formation professionnelle. Premièrement, la participation à la formation. Beaucoup d'acteurs de la formation professionnelle wallons et bruxellois disent qu'il y a de nombreux formateurs et infrastructures, mais pas assez d'apprenants. Deuxièmement, le pilotage de l'offre systémique de formation dans les régions n'est pas idéal, en particulier en Wallonie.

## 2 Échange de vues

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Pour notre groupe, la réforme de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant, en particulier de l'alternance, est un chantier capital. Il s'agit d'un véritable défi pour l'avenir socio-économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'orientation vers le qualifiant ne doit plus être une relégation.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, l'alternance est un point laissé en suspens par les rédacteurs de l'avis n° 3 du Groupe central. Dans cet avis, les gouvernements concernés sont appelés à délimiter clairement les périmètres des secteurs de l'enseignement et de la formation. Nous nous réjouissons de voir que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous l'impulsion du ministre-président et en collaboration avec les Régions wallonne et bruxelloise, a mandaté l'ASBL Agir pour l'enseignement pour rédiger ce précieux rapport. L'élaboration de cet état des lieux transversal est une première étape essentielle afin de réformer ce secteur. L'objectif est d'avoir une articulation plus efficace, une vision concertée entre les différents niveaux de pouvoir et un meilleur cloisonnement entre les politiques d'enseignement, de formation et d'emploi, en particulier celles relatives à l'alternance.

Au nom de mon groupe, Monsieur Denoël, je tiens à vous remercier pour votre travail de grande qualité dans l'élaboration de cet état des lieux très détaillé, notamment au regard de la complexité du sujet. Je vous remercie également pour votre présentation.

Quel constat posez-vous quant à la lisibilité pour le grand public des nombreuses filières d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle ? À l'heure actuelle, comment les métiers en pénurie et les besoins réels de main-d'œuvre des entreprises sont-ils pris en compte dans l'élaboration de l'offre d'enseignement et de formation en alternance ? Entre quels opérateurs régionaux et/ou communautaires constatez-vous des concurrences négatives et de quels types ?

Le taux positif d'insertion professionnelle pour les apprenants passés par l'enseignement ou la formation en alternance est souvent mis en évidence. N'est-ce pas qu'une apparence ? En effet, certains apprenants arrêtent leur formation avant terme. Il y a une part élevée d'abandon et de décrochage. Pourriez-vous nous en rappeler le pourcentage ? Quel constat posez-vous quant aux synergies avec les entreprises, tant pour la formation des enseignants que pour les formateurs et les places de stage ? Que représentent les stages suivis par des apprenants dans le secteur public par rapport au secteur privé ? Vous avez parlé de moins de 1 % dans le secteur public.

Qu'est-il préconisé pour inciter les employeurs à s'engager dans l'alternance et offrir des places de stage ? Existe-t-il, entre les bassins, de grandes variations dans le taux de couverture de l'offre en alternance ? Quels sont les moins couverts ? Quels sont les plus couverts ?

L'Allemagne et la Suisse sont souvent citées en exemples. Avez-vous comparé le système de l'alternance en Fédération Wallonie-Bruxelles avec celui de la Communauté germanophone ? Qu'en ressort-il ?

Votre étude a-t-elle porté sur l'adéquation entre les référentiels et programmes des cours théoriques et pratiques donnés dans l'enseignement qualifiant et les réalités du monde du travail ? Les matières enseignées suivent-elles les évolutions rapides des métiers et des secteurs professionnels ?

Les employeurs relèvent-ils souvent une carence de *soft skills* chez les apprenants ? Il s'agit des compétences comportementales, transversales et humaines.

Enfin, quelles sont les réactions positives et négatives des acteurs consultés quant aux incidences sur l'enseignement qualifiant et l'alternance des réformes prévues dans le Pacte pour un enseignement d'excellence ? Je pense notamment à l'allongement du Tronc commun jusqu'à la troisième année secondaire, à la potentielle restructuration de l'enseignement technique et de l'enseignement

professionnel en une seule filière qualifiante à côté de la filière de transition, ou encore au nouveau parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) ?

**Mme Sabine Laruelle (MR).** – Je m'interroge sur les liens entre les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les compétences régionales. Les premières concernent notamment la formation, tandis que les autres interviennent davantage dans la réalité économique. Or, de nombreuses entreprises ne trouvent pas de main-d'œuvre et des personnes sans emploi cherchent du travail sans succès.

Monsieur Denoël, vous avez indiqué que le taux d'abandon entre la première et la dernière année de formation en alternance se situe entre 60 % à 70 %. Dans la synthèse de vos travaux, vous donnez quelques pistes pour faire baisser ce pourcentage, dont l'idée de renforcer les incitants financiers, tant pour les apprenants que pour les entreprises. La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale l'ont déjà fait et, à titre personnel, je ne pense pas qu'un incitant changera fondamentalement quoi que ce soit. J'estime plutôt que les raisons du malaise sont plus profondes. Pourquoi faudrait-il encore renforcer les incitants financiers, alors que les employeurs se plaignent davantage du manque d'adéquation entre les compétences des agents qu'ils recrutent et la réalité entrepreneuriale ? En effet, 77 % des formateurs n'ont jamais exercé une activité professionnelle liée au métier technique qu'ils enseignent et, au cours de leur propre formation, moins de 35 % d'entre eux se sont rendus dans une entreprise pour se tenir au courant des dernières technologies. Dès lors, que penseriez-vous d'un lien beaucoup plus étroit entre le monde de l'entreprise et celui de la formation ?

En ce qui concerne les métiers en pénurie, votre présentation a bien montré la multiplicité excessive des opérateurs. Même avec les petits logos, il est difficile de s'y retrouver. Pourriez-vous mettre en évidence une mesure phare qu'il faudrait prendre, tout en sachant que ce n'est pas une seule mesure qui règlera le problème ?

Pour rendre ces filières plus attractives et éviter qu'elles soient perçues comme des filières de relégation, l'exemplarité me semble être un aspect essentiel, dont je n'ai pas trouvé trace dans la synthèse. Le fait de montrer aux jeunes des exemples de réussite n'encouragerait-il pas les vocations ? Certes, la réussite est un concept qui peut être interprété différemment. Néanmoins, la Belgique compte de nombreux exemples de réussite, notamment dans les métiers de bouche. Ainsi, certains de nos artisans chocolatiers ont une renommée internationale. Il en va de même dans d'autres secteurs. Que pensez-vous du rôle de l'exemplarité ?

Ensuite, quel est le pourcentage d'entreprises qui accueillent des stagiaires ? J'ai été étonnée d'apprendre que l'accueil est encore plus faible dans les grandes entreprises de plus de 50 équivalents temps plein (ETP). La simplification administrative permettrait de diminuer les démarches à entreprendre, mais il me semble que cette charge administrative pèse plus lourdement sur les petites ou

moyennes entreprises que sur les grandes. Qu'est-ce qui explique que les entreprises de plus de 50 ETP n'accueillent que 5 à 10 % des stagiaires, alors qu'en Allemagne, ce taux monte à 30 % ?

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Monsieur Denoël, vous avez parlé des métiers en pénurie. Que faire pour mieux attirer les jeunes vers les apprentissages de métiers en pénurie et pour mieux les former ? Sauf erreur, vous avez évoqué de 8 % du nombre d'apprenants de ces métiers. Quelles solutions préconisez-vous ?

**Mme Marie Borsu (Ecolo).** – Monsieur Denoël, je vous remercie pour cette présentation et ce travail colossal, dans un paysage où l'éducation doit permettre à tous les profils de trouver leur chemin dans la vie, de s'émanciper et, surtout, de déployer leurs talents. L'éducation doit aussi répondre aux défis de notre siècle. C'est dans ce sens que l'enseignement en alternance, qualifiant et professionnel est primordial, étant donné le développement absolument nécessaire de filières liées à la transition climatique, sociale et environnementale.

Les formations doivent porter sur des savoirs, mais aussi sur des savoir-être, d'où la nécessité d'un socle commun d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des apprenants. Il faut leur permettre de se développer en tant que citoyens à part entière. Ils ne doivent pas se dédier uniquement au travail qui leur serait assigné après une formation trop précise.

Quelles sont les pistes concrètes pour lutter contre la concurrence entre les acteurs du monde de l'alternance ? Quelles sont les pistes pour créer des passerelles entre les différentes formes d'enseignement ? Un travail est nécessaire sur le statut des apprenants, le statut des entreprises, le statut des formateurs. Avez-vous des pistes pour renforcer le statut de l'apprenant ?

Êtes-vous confrontés à des problèmes d'harmonisation dans l'organisation des formations ? Cette harmonisation permettrait-elle d'améliorer la lisibilité des formations et de faciliter les passerelles ?

Comment envisager le pilotage global ? Quels critères les plus pertinents faudrait-il retenir pour la mutualisation de l'offre de l'enseignement qualifiant ?

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Monsieur Denoël, je vous remercie pour tout le travail que vous avez accompli avec vos collaborateurs. Une de mes préoccupations, en tant que membre du groupe Ecolo, c'est de voir plus de personnes rejoindre le marché de l'emploi. Cette préoccupation relève de l'enjeu économique, sociétal et environnemental. Plus largement, l'emploi est un vecteur d'intégration: travailler, ce n'est pas seulement recevoir un salaire, mais aussi bénéficier de toute une vie sociale.

Les trois principales problématiques relatives à l'alternance sont les stages, le taux élevé d'abandons et la qualité de l'enseignement.

Par rapport à la qualité de l'enseignement, nous avons une relative vision des actions à mener.

En ce qui concerne les stages, nous estimons que les employeurs devraient s'investir davantage. Quelle est votre position à ce sujet ? Souvent, les entreprises veulent bien accueillir des stagiaires, pour leur demander de travailler d'une certaine manière; or, elles devraient en contrepartie s'impliquer davantage, en prévoyant l'accompagnement des stagiaires par des tuteurs. D'après une croyance fort répandue, n'importe quel collaborateur peut devenir le tuteur d'un jeune. Pourtant, les jeunes n'ont pas les mêmes codes que les travailleurs.

Une antienne relative au savoir-être des jeunes revient fréquemment: ils ne savent plus se comporter. C'est vrai; je le constate. Certains se confortent dans une vision réactionnaire face à ces jeunes qui ne comprennent rien et ne voient rien. Et certains autres se disent au contraire que cette donnée s'impose à eux. Comment réagir face à cette situation ? Selon moi, le tuteur doit être formé, comprendre le mode de fonctionnement des jeunes et pouvoir justement reprendre les choses à la base. Les jeunes ne sont pas habitués au monde de l'entreprise.

Quand je vois certains jeunes, j'ai l'impression que, moi, à leur âge, j'avais une vision claire de certaines situations. Cette évolution s'impose à nous. Plutôt que de s'en plaindre, Monsieur Denoël, comment y remédier ? Vous avez rencontré de multiples acteurs de l'enseignement en alternance. D'après votre expérience, les entreprises ont-elles conscience de ce besoin d'accompagnement par les tuteurs ou ont-elles plutôt tendance à ne consacrer qu'un quart d'heure par jour à l'encadrement des étudiants ? Cet accompagnement de terrain est important.

Par ailleurs, une remise en question relative à l'accompagnement est également nécessaire de la part des structures, comme les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA), l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ou le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME). Quand un problème se pose avec un étudiant, l'entreprise ne sait pas toujours comment le résoudre et attend une réaction de la structure qui lui envoie l'étudiant. Là aussi, malheureusement, le bât blesse.

Comment appréhendez-vous ce problème, notamment face au constat que le taux d'abandon est très élevé ? Les chiffres sont affolants. J'ai interpellé le ministre Borsus à ce sujet la semaine dernière. Il a communiqué des chiffres intéressants sur le nombre de personnes qui suivent un enseignement en alternance à l'IFAPME, mais ce nombre ne tient pas compte des nombreux abandons en cours de formation.

Les gouvernements commencent seulement maintenant à se préoccuper de cette question, ce que je regrette. Il y a sans doute beaucoup à faire à ce niveau.

Mme Laruelle a évoqué l'exemplarité, mais j'aborderai la question sous un autre angle. Je partage l'avis de ma collègue sur l'image de cet enseignement. Aujourd'hui, il faut expliquer aux parents que les métiers techniques ne sont plus ceux d'il y a 20 ans. À l'époque, une personne qui travaillait comme mécanicien dans un garage était couverte de graisse à la fin de la journée; désormais, les conditions de travail ont changé. L'exemplarité signifie aussi l'effort des pouvoirs publics pour soutenir cet enseignement. La bonne nouvelle est que le service public de Wallonie a triplé son nombre de stagiaires provenant de l'IFAPME, passant de 9 à 25! Je suis un peu ironique, car ce chiffre est ridicule. Le monde politique ne peut pas demander aux entreprises d'accueillir des apprenants, alors que les pouvoirs publics, eux, n'accueillent pas de jeunes stagiaires. Quelle est votre vision sur le développement de ces stages, le rôle de l'entreprise et l'implication des pouvoirs publics ?

Concernant la formation qualifiante, vous avez évoqué la participation des interlocuteurs sociaux. N'est-ce pas contradictoire avec la volonté de ne pas aller dans l'adéquationnisme ? S'agissant des métiers en pénurie, il peut y avoir un certain adéquationnisme, car le besoin pour ces métiers est réel et immédiat. Cependant, si l'alternance doit devenir un véritable référentiel, il faut s'éloigner de l'adéquationnisme pour faire en sorte que les jeunes aient d'autres ambitions, notamment pour devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). Il convient d'explorer ce champ d'investigations.

Il faudra bien dix ans pour changer les choses. Que faut-il faire en priorité ? D'après vous, quelles devraient être les trois premières priorités du prochain gouvernement afin d'améliorer le système de l'alternance pour nos étudiants, nos entreprises et notre société en général ?

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Je remercie M. Denoël et l'ensemble des personnes qui ont pris part à cette précieuse enquête. Il faut reconnaître que certains constats dressés il y a environ 15 ans se répètent.

Monsieur Denoël, concernant la formation en alternance, vous avez fait une distinction méthodologique originale entre ceux qui veulent apporter des améliorations au cadre existant et ceux qui veulent changer de cadre.

Par ailleurs, d'après vous, il n'y a pas de consensus sur l'implication des entreprises. Des entreprises d'une certaine taille ne collaborent quasiment pas avec l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME). Historiquement, l'IFAPME et son corollaire bruxellois ont pourtant été fondés sur la base d'un accord paritaire visant à former des jeunes à plus d'une centaine de métiers dans des secteurs importants.

Aujourd'hui, le taux d'insertion à la suite d'une formation de l'IFAPME est très important. Cependant, alors que ce système fonctionne très bien, le nombre de jeunes inscrits diminue d'année en année. Par ailleurs, le nombre d'adultes inscrits augmente.

L'autre offre de formation en alternance est organisée par les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez tenu des propos mesurés à ce sujet, mais le taux d'insertion à la suite d'une formation dans un CEFA et le décrochage des inscrits posent problème.

Les avis exprimés par les personnes favorables à d'autres modalités pédagogiques convergent-ils ? Dans l'affirmative, s'agit-il d'accroître la reconnaissance des certifications ? Que suggèrent ceux qui désirent sortir du cadre existant afin de mieux impliquer les entreprises dans le processus de formation ? Vous avez évoqué les offres de stage, qui sont un problème majeur, mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi les liens entre les responsables pédagogiques dans les CEFA et les personnes censées remplir le rôle d'interlocuteur dans les entreprises. D'après mes observations sur le terrain, essentiellement dans la province de Hainaut, l'articulation avec le monde de l'entreprise et le suivi sont mieux assurés dans les centres de l'IFAPME que dans les CEFA.

Quelles sont les difficultés que vous avez pu constater sur le terrain ? Quelles sont les pistes d'amélioration pour changer de paradigme ?

Je ne comprends pas bien la suggestion consistant à faire de l'enseignement supérieur un gage d'excellence pour l'alternance. Pouvez-vous expliquer ce que les personnes interrogées ont voulu dire par là ? Même si ce ne sont pas des diplômes complets, certaines filières sont déjà assimilées à de l'enseignement supérieur.

Plusieurs pistes d'amélioration consistent à améliorer l'image de la formation en alternance. Au vu du nombre de constats de fond posés, y a-t-il des éléments de communication sur la valorisation des métiers ? Quelle forme cela peut-il prendre au-delà de la simple information ? Est-ce plutôt une valorisation sectorielle ou une information transversale pour l'ensemble des métiers ?

Avez-vous reçu des suggestions concrètes de la part des personnes interrogées sur l'assurance d'une formation et d'un accueil en entreprise ? Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu d'élément précis visant à améliorer le système, mais peut-être pouvez-vous m'éclairer ?

Concernant la diversification des secteurs, j'imagine que certains secteurs ont été évoqués plus que d'autres. Au-delà des secteurs en pénurie déjà mentionnés, je pense aux grandes entreprises multisectorielles.

Concernant l'enseignement qualifiant, je souhaiterais vous entendre sur les mesures qui ont déjà été prises sur l'orientation et le pilotage des options. Ces mesures sont-elles perçues comme allant dans le bon sens ? Si ce n'est pas le cas, comment sont-elles perçues ?

Quant aux difficultés du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), les durées que vous évoquez n'ont pas sensiblement changé au fil du temps. Votre enquête semble cependant révéler qu'elles sont vécues comme un frein supplémentaire. Par conséquent, soit le monde change beaucoup plus vite qu'avant, ce qui est possible, soit les procédures en interne doivent être revues. Si c'est le cas, quel type d'amélioration de procédure faut-il prévoir ? Doit-on s'attacher uniquement à la durée ou des éléments qualitatifs doivent-ils figurer dans le processus SFMQ ?

Enfin, qu'en est-il des mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence ? Vont-elles dans le bon sens ? Vous avez dressé un état des lieux, mais votre avis personnel pourrait également nous être précieux.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Tout d'abord, nous vous remercions, vous et votre équipe, pour le travail accompli. Cet état des lieux complète le travail mené dans le cadre de la rédaction du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les constats dressés sont transparents et implacables. Après les constats doivent venir les recommandations et les actions. Dès lors, ce rapport va-t-il donner lieu à des recommandations concrètes destinées aux différents gouvernements impliqués ?

Concernant le SFMQ, vous avez parlé de la lenteur de la rédaction des profils métiers. La lenteur est telle qu'on ne parvient jamais à avoir des profils métiers à jour. Comment améliorer cela ? Ensuite, que pensez-vous du modèle des instances des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE) ? Quelle analyse faites-vous de la participation de toutes les composantes des IBEFE ? Faut-il repenser ce modèle ? Concernant l'amélioration de l'implication des employeurs dans l'enseignement qualifiant, comment peut-on mieux accompagner les apprenants en entreprise et mieux former les tuteurs ? Comment améliorer l'efficacité, tant dans le monde de l'entreprise que dans le monde de l'école ? Comment mieux préparer les apprenants aux codes du monde du travail et avec quels acteurs ?

Enfin, selon votre ASBL, comment les opérateurs existants dans le monde de l'alternance – IFAPME, SFPME, CEFA... – devront-ils être gérés à l'avenir ? Dans le cadre de votre état des lieux, avez-vous réfléchi à la meilleure manière d'organiser les synergies et le travail au bénéfice de l'apprenant ? Vous avez affirmé à plusieurs reprises que les différents opérateurs étaient en concurrence. Comment cela se passe-t-il dans les autres pays ? Y a-t-il aussi plusieurs opérateurs ou ces derniers ont-ils

fusionné ? Je suppose, vu l'ampleur de votre travail, que vous avez pu vous pencher sur la question.

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Serait-il possible de nous envoyer la présentation qui a été faite, ainsi que le schéma, en version électronique ?

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Comme mes collègues, je vous remercie à mon tour pour la présentation et le travail conséquent que vous avez réalisé et qui nous permettent d'avancer sur des propositions. Le gouvernement a fait ce travail de son côté. Mon groupe l'a fait également, notamment en déposant une proposition de résolution. Nous espérons améliorer les choses. C'est notre état d'esprit.

J'ai entendu vos remarques sur quelques aspects, notamment sur l'orientation. Dans cette filière de l'enseignement qualifiant, le taux d'abandon et de décrochage est en effet très important. Tous ici autour de la table, nous sommes très intéressés de connaître votre point de vue sur l'orientation. Quelles sont les priorités d'après vous ? Qu'est-ce que les responsables politiques, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, doivent mettre en place ? Qu'est-ce qui manque sur le terrain et dans les établissements scolaires ? Quels partenariats faut-il créer ?

Mon parti a organisé un colloque sur le sujet et j'ai été interpellé sur le rôle des parents vis-à-vis des stéréotypes et des préjugés. Les préjugés n'existent pas seulement dans l'enseignement, ils existent dans le chef des élèves et dans celui des parents. Quel rôle les parents peuvent-ils jouer pour valoriser cette filière ? La Ligue des familles a parlé du coût que ces études de l'enseignement qualifiant représentent. Elle disait également que le matériel était souvent obsolète.

En tout cas, les différences entre l'enseignement général et l'enseignement qualifiant sont manifestes. Font-elles partie des freins ? Font-elles en sorte de dissuader les élèves à intégrer la filière qualifiante ? Constituent-elles un obstacle, finalement ?

Une autre question concerne l'étude comparative avec les autres pays. En Fédération Wallonie-Bruxelles, quel modèle faudrait-il transposer parmi ceux de la France, de l'Allemagne ou des pays scandinaves ? Tout n'est pas comparable ou transposable. Quel est, pour vous, le meilleur modèle étranger à implanter ?

La filière qualifiante manque d'attrait. Il faut donc travailler sur la communication et sur l'orientation. Mon groupe est très attaché à l'idée de développer, à l'école, l'esprit d'entreprendre. Comment développer cet esprit d'entreprendre ? Est-ce important à vos yeux ?

L'enseignement qualifiant permet d'apprendre un métier, mais aussi de devenir un jour peut-être son propre patron qui ouvre sa propre entreprise. Ne serait-il pas

opportun de développer cet aspect dans les référentiels et dans les programmes dispensés dans l'enseignement qualifiant ?

Je fais un constat: le manque de formations en alternance. Que voyez-vous comme opportunité dans le secteur public pour développer, précisément, l'alternance ?

*(Mme Sabine Laruelle prend la présidence)*

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Monsieur Denoël, les taux d'abandon particulièrement élevés que vous citez – 60 à 70 % – ne sont-ils pas le signe d'un échec, étant donné que l'un des objectifs souvent mis en avant de l'enseignement en alternance est de raccrocher les élèves en difficulté scolaire et pour lesquels il n'y aurait plus d'autre solution ?

Vous avez employé l'expression quelque peu dure, mais juste de «filière de relégation parmi les filières de relégation» pour qualifier la manière dont est perçu l'enseignement en alternance. L'objectif de revalorisation de cette filière est-il compatible avec celui de raccrochage des élèves ?

Dans le rapport, vous affirmez que certains ne veulent pas reconnaître la formation des opérateurs régionaux parce que la formation générale n'y serait pas d'un niveau suffisant. Comment évaluez-vous cette dernière dans l'enseignement en alternance ? Est-elle suffisante au regard des objectifs de citoyenneté et de formation ?

De nombreux employeurs considèrent que l'équipement des écoles dans l'enseignement qualifiant est largement insuffisant. C'est certainement vrai, mais pourrait-il en être autrement vu la vitesse de l'évolution technologique ? Si les établissements voulaient réellement être à la pointe de la technologie, il leur faudrait changer d'équipement tous les six mois.

Cela rend encore plus importante l'existence des stages, tant dans l'enseignement qualifiant qu'en alternance. Votre réflexion sur ce point est intéressante. Doit-on considérer l'alternance comme une filière ou plutôt comme un mode d'apprentissage ? Cela mérite d'être approfondi, sans doute en un autre lieu.

Je reviens sur la difficulté pour les apprenants de trouver des stages, laquelle est évoquée de nombreuses fois dans votre rapport. Je suis moi-même interpellé par le peu d'employeurs qui offrent des stages. C'est certainement le cas des grosses entreprises. J'ai l'impression qu'il y a là une contradiction entre les fédérations patronales qui réclament à cor et à cri le développement de l'alternance et de l'enseignement qualifiant, et les patrons qui, pris individuellement, offrent peu de places. Je suis aussi au moins en partie interpellé par le fait que le secteur public ne prend pas ses responsabilités par rapport à cela. Il faut le souligner. À ce propos, ne

pourrait-on pas, en fonction de la taille de l'entreprise et à partir d'un certain nombre d'employés, rendre obligatoire le fait d'offrir des places de stage ? On ne doit en effet pas demander la même chose à une entreprise de 52 travailleurs qu'à une entreprise de 1.500 travailleurs. Ma question est peut-être un peu provocatrice, mais il me semble que cela existe dans certains pays.

Vous avez soulevé la difficulté d'attirer les apprenants vers des métiers techniques, que cela soit en alternance ou dans l'enseignement qualifiant. Est-il possible de résoudre ce problème sans en même temps revaloriser les métiers eux-mêmes: leur image dans la société, les salaires et les conditions de travail ? Lors de la crise sanitaire, nous avons vu que les métiers techniques étaient parmi les plus importants. Nous avons peu arrêté la production, car c'était impossible, alors que d'autres secteurs ont interrompu leurs activités. Ces gens devraient donc être très fiers de leur métier, mais, pour l'instant, ces métiers ne sont pas très valorisés par la société. N'y a-t-il pas là un travail à faire, au-delà de l'enseignement qualifiant et de l'alternance ?

Vous dites qu'il faut améliorer l'image de l'enseignement qualifiant en n'accueillant plus que des élèves en difficulté. Vous ajoutez que la formation polytechnique, dans le cadre du Tronc commun, est appelée à jouer un rôle à ce sujet. En effet, les élèves feront des choix plus positifs parce qu'ils auront découvert certaines technologies qu'ils n'auraient peut-être pas testées autrement. Selon vous, la part du polytechnique dans le Tronc commun qui est en train d'être instauré est-elle suffisante pour atteindre ces objectifs ?

Je terminerai par une question qui peut paraître provocatrice, mais qui doit être posée. Dès le début de votre intervention, vous dites que l'objectif est de «booster l'alternance». Pourquoi faut-il, en fait, booster l'alternance ? N'y a-t-il pas des alternatives à la formation technologique qu'est l'alternance ?

**M. Etienne Denoël.** – Tout d'abord, j'aimerais dire que je n'ai pas l'habitude de répondre à autant de questions en si peu de temps. En outre, je ne suis pas capable de répondre à certaines d'entre elles, dans la mesure où elles ne font pas partie de la mission qui nous a été confiée. Au départ, il y avait deux parties dans l'état des lieux demandé. La première portait sur l'enseignement en alternance dans laquelle il était question d'identifier une liste d'actions possibles avec les acteurs. Cela concernait les quatre gouvernements.

La seconde partie nous demandait un diagnostic transversal de la situation de l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle. Il n'était pas question d'idée d'amélioration, c'était simplement un diagnostic. Cela concernait uniquement la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Région de Bruxelles-Capitale n'en faisait pas partie. Mes réponses sont donc strictement limitées dans ce périmètre. Vous m'avez demandé mon avis sur toute

une série de points. Mais je suis ici pour vous présenter cet état des lieux, et uniquement pour cela !

Dans ces limites, je vais néanmoins tenter d'apporter des éléments de réponse à vos questions.

Tout d'abord, pourquoi encourager l'enseignement en alternance et cela suffira-t-il à résoudre nos problèmes dans le qualifiant ? Sur ce point, je suis d'accord que cela ne peut pas être le seul objectif. En effet, en Belgique francophone, l'alternance ne concerne que 7 % des apprenants de l'enseignement qualifiant et le nombre d'apprenants « jeunes » en alternance diminue de 1 % par an. Imaginez donc que nous réussissions à doubler ce pourcentage : nous nous retrouverions avec 14% d'apprenants en alternance... Cela changera-t-il complètement la situation de l'enseignement qualifiant ? Non. Les quelque 86 % qui restent subiraient toujours un système bancal. Le renforcement de l'enseignement en alternance apparaît dans quasiment toutes les déclarations de politique communautaires et régionales, mais le reste est oublié, qui représente bien plus que les 10 % de l'enseignement en alternance. Je suis donc bien d'accord qu'on ne peut se contenter de s'occuper de l'alternance.

Beaucoup d'acteurs consultés nous ont indiqué qu'ils appréciaient la vision transversale de notre état des lieux, en particulier la complexité de l'écosystème. D'où la question suivante : Qu'en est-il de la lisibilité du système pour les apprenants ? Ils en ont cure des considérations institutionnelles francophones. C'est la raison pour laquelle il convient de réfléchir à comment optimiser l'écosystème en prenant cette perspective transversale.

Deux développements ont également découlé de cet état des lieux. Mme Glatigny, ministre de l'Enseignement de la promotion sociale à l'époque, s'est rendue compte de la grande importance de cet enseignement. Je note qu'aucune question ne m'a été posée à propos de cet enseignement alors qu'il concerne plus de 130 000 apprenants à l'heure actuelle, contre 160 000 il y a quelques années. Le budget annuel de l'enseignement de promotion sociale est d'environ 250 millions d'euros. En conclusion, l'enseignement de promotion sociale est un acteur qu'il est important de prendre en compte dans le cadre de cette vision transversale. Les acteurs de l'EPS ont été au-delà de l'état des lieux en inventoriant les thématiques prioritaires sur lesquelles travailler. Ce travail a ensuite été repris par le ministre-président Jeholet. Il ne faut surtout pas laisser l'enseignement de promotion sociale sur le bord de la route.

Nous avons beaucoup parlé du Tronc commun allongé. Dans l'avis numéro 3 des travaux sur le Pacte, il y a peu d'indications concernant le contenu des trois dernières années de l'enseignement secondaire. Un groupe de travail, instauré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, réfléchit actuellement sur l'organisation de ces trois

dernières années de l'enseignement secondaire, tant pour l'enseignement de transition que pour l'enseignement qualifiant. Les réflexions sont en cours au sein de ce groupe de travail; je vous invite à vous y référer.

Par quoi avons-nous été le plus frappés dans le cadre de l'état des lieux ? En Belgique francophone, le monde de l'enseignement et le monde extérieur, en particulier les entreprises, sont deux univers qui cohabitent, mais qui ne se connaissent pas bien et qui se méfient l'un de l'autre. Il n'y a pas de consensus sociétal sur le fait de collaborer. Cette absence de consensus crée une frustration très forte. Que devons-nous entreprendre pour faire évoluer la société vers une alliance entre ces deux mondes qui existe pourtant dans d'autres pays ? La question mérite d'être posée.

Il faut faire cela en se rappelant, comme je l'ai dit dans mon introduction, qu'il ne faut pas tomber dans l'utilitarisme, ou dans l'adéquationnisme, etc. Néanmoins, si nous voulons gagner en prospérité dans nos régions, nous devons travailler davantage ensemble. Chacun doit contribuer à l'enseignement qualifiant. C'est un élément particulièrement important. Pour l'instant, il y a encore de fortes résistances à cette collaboration, ce que je trouve dommage. Il y a des choses à faire, en respectant les spécificités de chacun, pour le bien de nos jeunes et des apprenants.

En ce qui concerne la complexité de l'écosystème, notre système peut effectivement paraître compliqué au premier abord. Mais si vous deviez faire le même schéma pour les autres pays pris régulièrement en exemple, vous pourriez sans doute constater que leurs systèmes sont aussi compliqués. Ce qui est important, peut-être même plus que la lisibilité, c'est que le système soit au service de l'apprenant. Il n'est en effet pas normal qu'un jeune en décrochage scolaire, qui effectue une formation au FOREM ou à l'IFAPME, ne puisse pas faire valider les matières qu'il y a acquises pour entrer dans l'enseignement supérieur à cause de raisons relatives à la répartition des compétences. Cela n'est pas correct vis-à-vis de l'apprenant.

Pour améliorer la lisibilité de notre système, il faudrait que les autorités publiques, ainsi que tous les organismes publics, fassent leur travail et se disent collectivement qu'ils sont au service des apprenants. C'est comme cela que j'appréhende la question de la lisibilité.

En ce qui concerne la question du décrochage en alternance, certains ont également relevé un haut taux d'abandon dans la filière de l'enseignement en alternance, mais c'est également le cas dans l'enseignement qualifiant. Je vous ai d'ailleurs expliqué que 80 % des jeunes sortant de l'enseignement obligatoire sans diplôme proviennent de l'enseignement qualifiant. Cette question de l'abandon n'est donc pas uniquement liée à l'enseignement en alternance.

L'alternance ou l'enseignement qualifiant sont liés à tout le système, et celui-ci, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est particulièrement inéquitable. Un des grands objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, c'est non seulement d'améliorer le niveau des élèves, mais aussi de renforcer l'équité. De ce point de vue, le Tronc commun, tel qu'il est pensé et imaginé, devrait corriger une partie du problème. Est-ce que ça sera parfait à 100 % ? On peut viser cet objectif, mais ça prendra du temps. Beaucoup de discussions traitent des conditions d'entrée dans l'alternance: faudra-t-il avoir réussi l'après-Tronc commun, le certificat du Tronc commun – ou pas ? Je vous invite à réfléchir à ce sujet.

L'objectif du Pacte est de diminuer par deux, d'ici 2030, l'ampleur du phénomène de décrochage et de redoublement, ce qui devrait en partie fonctionner.

L'image négative de l'alternance est contradictoire avec la volonté d'en faire une filière d'excellence. En observant les articles 45 en particulier, il faudra probablement garder un dispositif de ce type, mais peut-être qu'on ne devrait pas l'appeler «alternance». Il convient de réfléchir à un parcours pour aider les jeunes qui ne sont pas à l'aise sur les bancs de l'école. Il est dommage, aujourd'hui, que la seule façon de s'occuper de ces élèves soit de les orienter vers l'alternance.

Pour ce qui est des problèmes d'abandon, il existe de nombreux éléments, mais il convient de souligner le rôle essentiel des accompagnateurs et des tuteurs en entreprise avec des jeunes, qui sont souvent en grande difficulté dans leur parcours scolaire. Ce n'est pas évident de parler à des jeunes, de leur rendre leur fierté, de leur redonner de la motivation et de les aider à se remobiliser. Cela passe par des tuteurs et des accompagnateurs de qualité, pas uniquement parce qu'ils sont experts dans leur métier, mais parce qu'ils ont aussi une approche sociale. Ils ne sont pas là seulement pour instruire, mais aussi pour accompagner, éduquer.

Concernant les stages, les besoins en emploi du monde du travail sont fortement en hausse. Ce moment est donc historique et opportun pour conclure un accord entre les entreprises, qui ont besoin de jeunes, et l'enseignement qualifiant pour développer l'alternance. Il y a peut-être moyen de trouver un accord équilibré dans lequel serait notamment couverte l'ouverture des places de stage. Toutefois, les fédérations sectorielles font montre, effectivement, d'une très grande hétérogénéité sur le plan de l'organisation. Certains secteurs sont bien organisés, d'autres largement moins. En outre, l'aspect « formation technique » est parfois plus développé dans une série de métiers que dans d'autres, ce qui appelle dans doute à une approche différenciée. Il faudra très probablement engager des dialogues, secteur par secteur, comme le font d'autres pays. De ce fait, nous devrions envisager des accords sectoriels plutôt qu'un accord général.

Quant à la variation de l'offre de stages par bassin, nous observons que si globalement la plupart des métiers essentiels sont proposés en alternance, l'offre peut cependant sensiblement varier d'un bassin à l'autre.

Par conséquent, le chemin est encore long, même si, par rapport à nos discussions, il ne s'agit pas du point le plus important.

Notre enquête a aussi révélé que tous les établissements de l'enseignement secondaire, y compris ceux de la branche qualifiante, n'étaient pas nécessairement liés à un centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA).

Vous observez que le nombre d'élèves qui sont orientés vers l'alternance dans les écoles qui n'ont pas d'accord avec un CEFA, en comparaison avec celles qui ont un accord, passe de 1 % à 3 %. Nous pourrions obliger tout établissement d'enseignement qualifiant à développer une partie de l'alternance. Certains acteurs l'ont évoqué.

Les matières enseignées à mettre en phase avec les réalités du métier: le monde des employeurs et le monde de la formation professionnelle sont d'accord. Nous avons discuté avec les acteurs de l'enseignement, notamment les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales. Au-delà des six demi-jours de formation obligatoires pour les enseignants applicables à tous, l'idée de prévoir un certain nombre de demi-journées supplémentaires pour les matières techniques fait son chemin. Il est possible d'envisager de bonnes formations en cours de carrière, ce qui pourrait motiver les enseignants de pratique professionnelle.

Les carences en *soft skills* sont apparues effectivement, mais le développement de *soft skills* n'est pas une priorité énoncée comme telle dans le Pacte. Ce chantier devrait être envisagé à l'avenir et certaines compétences devraient être développées dans le cadre du Tronc commun.

Madame Laruelle, vous proposez de renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et celui de la formation. C'est important, à condition de respecter les spécificités de chacun.

Si le but est de vouloir s'en sortir, il n'y a plus le temps de se regarder en chiens de faïence.

Par ailleurs, la notion de « personne modèle » est effectivement intéressante. Par exemple, les représentants de l'enseignement qualifiant expliquent que, depuis la diffusion de l'émission «*Top Chef*», les inscriptions dans les filières de cuisine ont augmenté. C'est d'ailleurs loin d'être un cas anecdotique; il semblerait donc que ce genre d'émission inspire les jeunes. Les concours comme *WorldSkills* sont aussi un facteur important.

En ce qui concerne la participation des grandes entreprises à l'alternance, il se pourrait que les grandes entreprises de Belgique participent peu aux formations en alternance pour la simple et bonne raison qu'historiquement cela leur était interdit. En effet, les entreprises comptant plus de 50 employés n'avaient pas le droit de développer une telle filière parce que certains craignaient que les apprenants en alternance feraient concurrence aux autres employés. La situation actuelle pourrait être considérée comme un vestige de ce système. Il se peut toutefois que la position des grandes entreprises évolue progressivement.

Certains ont évoqué la question de la multiplicité des acteurs dans l'écosystème, mais encore faut-il savoir de quels acteurs il est question. S'agit-il des acteurs transversaux qui assurent les coopérations interfrancophones ou plutôt des opérateurs ? Pour les seconds, la multiplicité n'est pas intrinsèquement bonne ou mauvaise. Certains estiment que la concurrence tire la qualité vers le haut, tandis que d'autres préféreraient une organisation plus stricte, eu égard à l'intervention financière des pouvoirs publics dans ce secteur. Il y a donc un débat à ce sujet, chaque approche ayant des avantages et des inconvénients.

En ce qui concerne la formation aux savoirs et au savoir-être ainsi que le statut de l'apprenant, l'état de lieux contient réflexions plus détaillées sur le sujet. La rémunération et les primes font effectivement beaucoup de bruit et créent des frictions sur le terrain, notamment lorsque le traitement n'est pas le même d'un réseau à un autre; pourtant, même si cet élément peut être inclus dans un package, cela ne semble pas constituer un levier majeur pour développer la formation en alternance.

Quant à l'harmonisation des formations, certains se demandent si nous disposons d'une vue globale de la qualité des formations générales dispensées par les opérateurs comme l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ou les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA).

Les CEFA offrent deux jours de formation générale par semaine tandis que c'est un seul jour par semaine à l'IFAPME : selon certains, cela ne peut produire des résultats similaires. Cependant, d'autres ne pensent pas que ce soit le cas et proposent de faire des tests pour démontrer qu'il n'y a pas vraiment de différence. Cela rejoint la problématique des évaluations externes et des assurances-qualité des formations.

Pour répondre à cette question, je me dis qu'il faudrait faire une évaluation des différents opérateurs et analyser les résultats. Actuellement, ce sentiment est clairement fondé sur des rumeurs plutôt que sur une réelle objectivation. Il faut donc voir comment gérer l'assurance-qualité, les évaluations internes et externes de ces filières qualifiantes.

Un point revient souvent par rapport aux cours généraux. D'après bon nombre de responsables de CEFA ou de l'IFAPME, l'important pour l'apprenant dans les cours de formation générale, c'est de mettre les jeunes en projet; les professeurs de formation générale doivent discuter avec leurs collègues de pratiques professionnelles, les accompagnateurs ou les tuteurs afin qu'il n'y ait pas de dichotomie. Il faut plus de collaboration entre formateurs et enseignants.

Certains d'entre vous ont insisté sur le fait qu'on ne s'improvise pas tuteur, que les jeunes ne sont pas faciles. Effectivement, dans les douze options d'amélioration évoquées par les acteurs pour améliorer la formation en alternance, plusieurs idées ont émergé pour améliorer la qualité et le rôle des tuteurs ou accompagnateurs. Il s'agit d'un levier non négligeable, en particulier pour lutter contre le décrochage et l'abandon en cours de formation.

À propos des chiffres d'abandons – 60 à 70 % –, certaines personnes affirment que les jeunes quittent la formation après un ou deux ans parce qu'ils ont trouvé un travail et préfèrent ne pas poursuivre leur formation. Certains trouvent cela dommage; d'autres estiment que si les jeunes n'obtiennent pas le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) à la fin, ce sera un échec. Les accompagnateurs et les tuteurs peuvent jouer un rôle important sur cette question.

Monsieur Disabato, vous me disiez qu'il y en avait pour dix ans. Vous me demandiez quelles devraient être les trois priorités pour le prochain gouvernement. À mon sens, les prochains gouvernements pourraient établir un « Pacte 2.0 », pour l'après Tronc commun et la formation professionnelle. Nous avons besoin d'un tel nouveau pacte avec tous les acteurs, à l'instar du Pacte pour un enseignement d'excellence.

J'ai dit tout à l'heure que nous devons rapprocher des mondes. Je reconnais que le groupe de travail du Pacte sur l'enseignement qualifiant, en 2015-2017, n'a pas donné tous les résultats escomptés. Les choses étaient trop compliquées et il n'y a finalement pas eu d'accord. C'est un peu ce qu'indique l'état des lieux: ce sont deux mondes différents et personne ne veut rien lâcher. Il faudra travailler sur cette question.

Bon nombre de réformes sont en cours dans l'enseignement, en Fédération Wallonie-Bruxelles: l'orientation, la réforme du qualifiant, la lutte contre le décrochage, les années qui suivent le Tronc commun. Or, les employeurs et les organisations syndicales interprofessionnelles se demandent pourquoi, compte tenu de la nature des sujets discutés dans ces forums, ils ne sont pas autour de la table. Je vous invite à réfléchir à cette question. Les groupes de travail comptent peu de représentants du monde extérieur. Il faut mener cette réflexion: quelle est la bonne gouvernance et quels acteurs doivent être réunis autour de la table, au vu du rôle et des spécificités de chacun ?

Que représente l'alternance dans l'enseignement supérieur ? Aujourd'hui, la possibilité de faire de l'alternance dans le supérieur existe déjà, même si cela reste marginal. Cela concerne quelques centaines d'élèves par an, sur les 160 000 élèves inscrits dans l'enseignement supérieur. L'alternance ne fait pas partie des habitudes dans l'enseignement supérieur. Plus généralement, même les enseignants de l'enseignement secondaire se demandent parfois à quoi sert l'enseignement en alternance. Il faut travailler sur l'image de cette filière et il faut expliquer à ces enseignants que l'enseignement en alternance n'est pas un outil créé pour résoudre le décrochage scolaire.

Concernant la communication, il a été question de lancer une grande campagne publicitaire en faveur de l'alternance. Cela pourrait faire partie d'un ensemble de mesures, mais une campagne uniquement centrée sur la promotion de l'alternance aura, à mon avis, un effet marginal.

Plusieurs idées circulent pour résoudre le problème de la lenteur du rythme de production du SFMQ et faire en sorte que le travail avance plus vite, que les profils soient mis à jour, que le processus soit simplifié. Des solutions existent, dont vous pourriez vous inspirer pour améliorer la situation.

Madame Schyns, vous me demandez si le rapport va donner lieu à des recommandations concrètes. Pour ce qui me concerne, la demande qui m'a été faite est de produire un état des lieux.

Par ailleurs, personne ne remet en cause l'intérêt de l'ancrage local des IBEFE. Toutefois, pour ce qui est de leur organisation, de nombreuses recommandations visent à améliorer leur modèle de gouvernance de façon à répartir les ressources. Il arrive peut-être qu'à certains endroits, on recommence des analyses effectuées par ailleurs. En somme, ce dispositif est intéressant, mais il est possible de faire évoluer le modèle. Certains se posent des questions quant au nombre d'instances. Neuf pour la Région wallonne, n'est-ce pas beaucoup ? La question reste posée.

Monsieur Vossaert, un chantier du Pacte est consacré à l'orientation et, dans ce cadre, un avant-projet de décret est en discussion. Parmi les objectifs de ce chantier figurent de nombreux points soulevés dans le cadre du Pacte. Les travaux semblent aller dans le bon sens. La Fédération Wallonie-Bruxelles avance donc de son côté et, en parallèle, la Région wallonne possède son dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV) et les Cités des métiers. Au-delà des travaux du chantier relatif à l'orientation, il faudra assurer une coopération intrafrancophone et mutualiser les ressources pour l'orientation.

Certains m'ont demandé quel modèle devait être implanté en Fédération Wallonie-Bruxelles. En observant l'état des lieux, vous constaterez que les thématiques abordées se retrouvent à peu près dans tous les pays. Néanmoins, en

menant une analyse approfondie, il apparaît que chaque pays a sa propre configuration et qu'on ne peut pas simplement copier-coller un système d'un pays à l'autre.

Il serait opportun de s'inspirer, pour chaque thématique, des différentes pratiques observées à l'étranger et d'identifier celles qui pourraient fonctionner en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans nos régions: l'alternance existe en Allemagne depuis toujours (ou en tous les cas depuis très longtemps), elle fait partie de la culture du pays. Chez nous, ce n'est pas le cas.

Certains ont relevé qu'avec l'évolution technique rapide, les équipements devenaient vite obsolètes. C'est pourquoi la notion de mutualisation des équipements fait du sens. De ce point de vue, les centres de compétences (CDC) et les centres de technologie avancée (CTA) semblent être perçus comme des atouts. Néanmoins, certains se demandent pourquoi il faut garder une séparation entre CDC, CTA et Carrefour emploi formation orientation (CEFO), estimant que le tout devrait être géré grâce à l'investissement des pouvoirs publics francophones dans l'équipement des écoles. D'autres disent que, pour certaines filières, l'équipement est impayable, d'où la nécessité d'intégrer une partie dans des CDC mutualisés.

L'équipement demandé aux élèves doit-il être gratuit ? La question se pose en effet. Pour un élève cuisinier, le set de couteaux coûte cher. Cependant, cet aspect n'est pas revenu lors des discussions. Du moins, cela ne semble pas être l'une des raisons principales de la désaffection pour les filières qualifiantes.

### **3 Confiance**

À l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au président et aux rapporteuses pour la rédaction du présent rapport.

Les rapporteuses,

Mme S. Cortisse

Mme M. Borsu

Mme G. Grovonius

Le président,

M. J.-P. Kerckhofs